

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : **MICRODIS FORMULE 1**

Usage normal : Produit de nettoyage des mains

Nom, adresse complète et tél. de la Société : RIVAIN PRODUCTION
BP 183
53201 CHATEAU GONTIER

N° de téléphone d'urgence : de la Société
Et/ou d'un organisme officiel : ORFILA (INRS)
Tél : 01.45.42.59.59

2- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE et de l'arrêté du 20 avril 1994.

Noms	Gamme de concentration	Symboles	Phrases R
Tensio-actifs anioniques	5 à 15 %	Xi	36 / 38
Amide grasse irritante	1 à 5 %	Xi	38 / 41

3- IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée dangereuse, selon la Directive 88/379/CEE et de l'Arrêté du 21 février 1990.

4- PREMIERS SECOURS

Cas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation :

En cas de malaise, transporter à l'air libre ; garder le patient au chaud et au repos.
Ne rien faire absorber par la bouche.

Contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau propre et du savon. Ne pas utiliser de solvants.
Enlever les vêtements contaminés.

Ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, faire appel à un médecin.
Garder au repos. Ne pas faire vomir.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : La préparation n'est pas inflammable
Recommandations : Non applicable

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de déversement accidentel en quantité importante, recueillir le produit répandu avec des substances inertes (terre, produits absorbants). Le conserver en récipients fermés jusqu'à élimination selon la réglementation en vigueur sur les déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les nappes d'eau.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Eviter toute projection dans les yeux.
Se rincer soigneusement les mains après usage..
Stockage : Garder les emballages bien fermés. Conserver le produit dans les récipients d'origine ou des récipients analogues.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts et des bases fortes.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Non applicable

Valeurs limites :

Valeurs limites d'exposition

VLE

ppm mg/m3

VME

ppm mg/m3

Non applicable

Protection individuelle :

Protection respiratoire : Non applicable

Protection des mains : Se rincer soigneusement les mains après usage..

Protection des yeux : Eviter toute projection dans les yeux.

Protection de la peau : En cas de projection sur la peau, laver à l'eau.
Laver à l'eau les vêtements souillés.

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide épais

Solubilité dans l'eau : Miscible

autres solvants : non soluble

Masse spécifique : Voisine de 1

PH : 6,8 environ

Viscosité : Non mesurée

Température initiale de distillation : Environ 100°C

Point Eclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Limite d'explosivité : Non applicable

10- STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette préparation n'est pas classée dangereuse. Elle contient des substances qui, à l'état pur, sont irritantes pour les yeux et la peau.
Elle contient moins de 0,1% d'une substance qui, à l'état pur, peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13- CONSIDERATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser en quantité importante dans les égouts, ni dans les cours d'eau, ni dans une nappe d'eau.
Les déchets et les emballages usagés doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour le route et le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

N° ONU :

Classe de danger (RTMDR/RTMDF)

Chiffre de l'énumération :

Information générale sur la préparation : **La préparation n'est pas classée dangereuse.**
En cas d'accident lors du transport, éviter tout contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains après contact. Empêcher tout déversement dans les égouts et les cours d'eau.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aux termes de la Réglementation en vigueur, le produit est étiqueté comme suit :

Classe de danger : La préparation n'est pas classée dangereuse

Contient :

Phrases R :

Phrases S : 2 - 25 - 28 - 46

16- AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases citées dans le texte et recommandations.

R 36 – Irritant pour les yeux
R 38 – Irritant pour la peau
R 41 – Risque de lésions oculaires graves..

Les phrases R ci-dessus ne s'appliquent pas à la préparation.

S 2 – Conserver hors de la portée des enfants
S 25 - Eviter le contact avec les yeux
S 28 – Après le contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S 46 – En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Les informations de cette Fiches sont données de bonne foi ; elles sont basées sur celles qui nous ont été communiquées par les fournisseurs des matières premières constitutives de la préparation.

Elles ne dispensent en aucun cas des précautions d'hygiène élémentaires lors de la manipulation, ni de l'application des textes réglementant l'activité des dépositaires.

Date d'émission : Novembre 2001 PR